

Au Secours..... Problème de cuisine en cité universitaire

Par **pozka**, le **31/03/2004** à **15:34**

Bonjour à tous,

Voilà j'ai encore un autre souci. Je suis locataire en cité universitaire de Médreville à Nancy et il se trouve qu'à la suite de déchets trouvés dans les cuisines collectives, la directrice de l'établissement avait fermée les cuisines pour une durée de 5 ou 6 jours puis les avaient réouverts en précisant que c'était à titre expérimentatif. Mais voilà qu'à ce jour les cuisines collectives sont toutes fermées encore une fois pour motif que certains étudiants laissent encore traînés des déchets dans les cuisines.

Je ne pense vraiment pas qu'il faut punir tous les étudiants pour une faute commise par une seule personne.

Ces infantilités de la part de l'étudiant coupable et de la directrice qui il faut le dire à un raisonnement pas toujours cohérent nous poussent à consommer dans les restos (mac do, flunch, kebab, pizzeria) et nous obligent à dépenser plus qu'on en a. Certains étudiants dont moi n'ont pas les moyens de faire cela. (Spéciales coup de geule **P** et je pense parlé pour bon nombre d'étudiants qui ont beaucoup de charge).

Doit-on payé tous payer pour un seul étudiant attardé ?

Quels sont les recours possible ?

Ont-ils le droit de faire cela sachant qu'on leur paye un loyer pour tous leurs services, cuisines collectives comprises ?

Au Secours..... J'ai faim **oops. oops. oops. oops. oops.**

oops. oops.

Par **Yann**, le **07/04/2004** à **13:25**

Et oui, c'est dur la vie en dcollectivité!!! **evil. evil. evil.**

Côté voies de recours, je suis désolé, mais je ne pense pas qu'il y ait quelque chose de vraiment efficace. Ceci dis tu ne risques qu'un timbre en écrivant directement au CROUSS, à la direction. Avec un peu de chance ils entendront ta plainte, mais bon c'est incertain !?

Sinon il faut trouver les fautifs pour les déchets, organiser une expédition punitive, et les lyncher en place publique pour l'exemple après les avoir longtemps torturés **wink.** **(Pas de pitié pour ceux qui touchent à notre estomac lol)**

Par **Olivier**, le **07/04/2004** à **13:50**

On peut aussi les écarteler ou les pendre et les brûler après ! Je peux même fournir le bûcher si vous voulez !

Par **Adeline**, le **18/04/2004** à **18:32**

Je trouve que les logements proposés par le crous sont exaspérants

:arrow:

Image not found pour le même loyer il est possible de trouver un logement plus grand.

:arrow:

Image not found j'ai loué un studio pendant un an au crous et des types débarquaient chez moi à

l'improviste pour faire des repérages pour des soit-disant réparations toujours attendues.

:arrow:

Image not found un veilleur écoutait aux portes.

:arrow:

Image not found certaines chambres sont à la limite de l'insalubrité, pour exemple celles de

Boudonville, plus généralement toutes celles qui n'ont pas été rénovées. Et bien évidemment dès lors qu'il y a rénovation le prix augmente.

Par **Matthieu**, le **19/04/2004** à **23:08**

[quote="Adeline":2666svfx] certaines chambres sont à la limite de l'insalubrité[/quote:2666svfx]

J'ose espérer que cela n'est pas le cas partout... Cela serait vraiment scandaleux!

Dans le cas de l'attribution d'une chambre insalubre (j'ai formulé une demande en cité-U pour l'an prochain, c'est pourquoi je me renseigne), le locataire a-t-il un recours? Peut-il demander une chambre plus propre?

Pour en finir avec ce sujet, quelqu'un pourrait-il m'indiquer quelles sont les conditions d'attributions de chambres en cité-U? En effet, alors qu'il y a un barème clair pour les bourses, il n'en est rien pour les cités-U.

Merci

Par **Yann**, le **20/04/2004** à **07:53**

Pour l'attribution en principe c'est "premier arrivé premier servi", mais il y a quelques priorités classiques, notamment en fonction de l'ancienneté dans les locaux, et les pistons habituels...

Par **Kleman**, le **20/04/2004** à **18:42**

:wink:

De la chance d'habiter à 10minutes de la Fac 

Par **Matthieu**, le **20/04/2004** à **21:57**

[quote="Yann":22qbsguo]Pour l'attribution en principe c'est "premier arrivé premier servi" ,..[/quote:22qbsguo]

Merci... Autrement dit, ce sont les premiers dossiers recus par le CROUS qui sont traités favorablement?

Les critères sociaux et le niveau de vie de la famille, ainsi que l'éloignement ne sont-ils pas pris en compte dans le cadre d'un barême clair?

Si j'en crois ce que tu me dis, une personne relativement riche qui formule son dossier dès l'ouverture de la possibilité de formuler un dossier peut passer devant une personne issue d'une famille modeste mais qui aurait fait son dossier qques semaines plus tard? N'est-ce pas un peu injuste?

Par **Matthieu**, le **20/04/2004** à **21:57**

(suite)

Par contre, je n'ai jamais compris comment cela se passe, ds la mesure où les étudiant ont la possibilité de formuler plusieurs choix ... Un étudiant ayant demandé une chambre dans deux villes différentes n'ira que dans une ! Est-ce seulement le 1er voeu qui est honoré? Ou bien lui accorde t'on deux chambres ds deux villes en lui demandant ensuite de se décider?

Merci.

A+

Matthieu

P.S: si vous connaissez un forum spécialisé "démarches et vie étudiante", merci de m'en

indiquer l'adresse  histoire de lire qques témoignages à ce sujet...

Par **jeeecy**, le **20/04/2004** à **22:37**

Matthieu disons qu'il y a tellement de demandes pour le nombre de chambre disponible que sur les criteres sociaux et familiaux certes ils sont presents mais il faut s'y prendre a l'avance sinon il n'y aura plus rien de dispo

c'est donc sur que les "riches" n'iront pas prendre la place aux pauvres du fait des criteres sociaux

en plus vu l'etat des logements proposes quand ils n'ont pas encore ete renoves.....

@+
Jeeecy

Par **Matthieu**, le **20/04/2004** à **23:03**

Merci pour ces précisions.

:shock:

Image not found J'ai bien noté que les criteres sociaux sont mis en avant mais que malgré cette "sélection", il n'y a pas assez de chambres et qu'elles sont vites casées avec les premiers dossiers.

Cela est assez logique: je me suis laissé dire que dans certaines villes, il y aurait 3 fois plus de demandes (de gens surement modestes puisqu'ils formulent la demande) que de places disponibles (avec des logements pas tjs rénovés, comme tu le soulignes justement).

Bref, il semble necessaire d'envisager un grand plan national de construction de logements sociaux ... et de cités universitaires...

A+

Matthieu

Par **Yann**, le **21/04/2004** à **08:49**

Oui, excuse moi de n'avoir pas été assez précis, les critères sociaux entrent en effet en ligne de compte, mais c'est pas flagrant, et matériellement si tu ne t'y es pas pris à l'avance, "pauvre" ou "riche"... De plus généralement les "riches" se payent un appartement en meilleur état...

Par **fabcubitus1**, le **10/12/2004** à **23:56**

Je reprends ce post pour parler un peu de celà, car en fait, je suis l'un des conseillers de ma

résidence, et juste pour cela, je vais donner mon avis sur le thème de ce post.

Pour ce qui est des cuisinettes fermées, pour cause de saletés, je trouve cela assez logique. En effet, généralement il y a plusieurs étages par bâtiment au CROUS et une cuisinette, sauf exceptions, et en fermant une cuisinette, ceux habitants l'étage, dont un est supposé avoir commis ce manquement à une obligation de bon sens, réagissent par rapport à cette fermeture, ils ne sont pas contents, pour preuve ce post. Ceci est donc une sanction, et un avertissement, si vous recommencez, on recommencera (sans qu'il soit question de peine au double). la solution est donc, tout simplement pour éviter cela, de veiller à ce que ces saletés ne se retrouvent pas de nouveau dans la cuisinette. De plus, et généralement, les femmes de ménage, ce sont elles qui réagissent face aux saletés, sont peu exigeantes, il est fréquent, et je le remarque quasiment tous les jours, qu'il y ait des personnes qui laissent des saletés, et pourtant, les cuisinettes ne sont pas fermées.

Je rajouterai que quand il n'y a qu'une cuisinette dans le bâtiment où l'on se trouve, il paraît évident d'en prendre soin, même si ce n'est pas le cas pour tout le monde, et que ces agissements font généralement l'objet de proscription par voie d'affichage, précisant les sanctions applicables.

Pour ce qui est des problèmes avec les veilleurs de nuit, les réparateurs abusifs, on peut remédier à cela par la voie des [b:yho86xmm]conseils de résidence[/b:yho86xmm], en leur transmettant le message par la voie, si on ne les connaît pas par l'accueil de la résidence, ou un responsable qui les connaît nécessairement.

pour ce qui est de l'insalubrité, là, le problème est problématique, car en l'espèce, les CROUS sont des établissements publics, ne peuvent se trouver de se fait en situation de déficit, pour ce qui est de subvention, dans ma résidence, ils se serrent la ceinture depuis plusieurs années et vont rénover le bâtiment le plus insalubre de ma résidence l'année prochaine (ce qui aura pour effet de supprimer 120 places en chambre étudiant pendant 18 mois, avec les loyers allant avec).

Pour ce qui est des problèmes structurels, nos demandes sont toutes étudiées, et il en est beaucoup, qui améliore le quotidien des locataires sans avoir de grandes conséquences financières. ex: il y a 4 plaques chauffantes dans les cuisinettes, et seulement 2 étaient en service depuis de nombreuses années, on l'a demandé, on l'a eu. Contre ex: on a demandé la mise en place d'un container à verre, on l'a pas eu, par contre, ils ont indiqué dans les cabanons à poubelles les endroits où l'on peut trouver des containers à verre (40 000 euros/an le budget poubelles).

Pour ce qui est des attributions, effectivement, elles se font sur critères sociaux, celui qui a plein de thunes, il a très peu de chance d'avoir une chambre. Et aussi, les 3ème

cycle sont prioritaires.

:arrow:

Image not found
Comme quoi, les conseils de résidence ça ne sert pas à rien, mais à faire valoir à l'administration votre point de vue, eux qui n'habitent pas dans vos chambres n'en ont aucune idée. [b:yho86xmm]S'il y a des personnes qui ont des questions sur le CROUS logement, n'hésitez pas.[/b:yho86xmm]
Alors quand je vois le taux de participation aux élections des conseils de résidence : [b:yho86xmm]2% de participation[/b:yho86xmm], je suis horrifié à quel point les locataires n'ont rien à faire. D'ailleurs, ayant été réélu cette année, j'ai bien l'intention de faire bouger les choses! J'aurai donc des questions à vous poser.

Par **jeeecy**, le **11/12/2004** à **09:45**

[quote="fabcubitus1":2ux2o4s8]J'aurai donc des questions à vous poser.[/quote:2ux2o4s8]

:wink:

bah n'hésites pas (même si je ne suis pas concerné Image not found or type unknown)